

# BLANC POUR PLANCHES - COUPER DE JOHNSON

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	2
	Santé		Réactivité	0
			Réactivité	1
	Danger spécifique			
Vêtements de protection	Aucun requis		Apparence	Blanc. Poudre Voir la Section 9. ATTENTION: Pourrait causer des irritations dans les yeux y la peau.

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>BLANC POUR PLANCHES - COUPER DE JOHNSON</b>	Code	48069
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	433392
FTSS#	126476001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada	Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971
		Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol	26027-38-3	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Métasilicate de sodium	6834-92-0	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 770 mg/kg [Rat].
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	5-10	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3120 mg/kg [Rat].
Sodium Percarbonate	15630-89-4	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 2400 mg/kg [Rat].
Carbonate de sodium	497-19-8	30-60	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m <sup>3</sup> 2 heures [Rat].

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut être modérément irritant pour les yeux.
<i>Peau</i>	Peut être modérément irritant pour la peau.
<i>Inhalation</i>	Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

**Section 4. Premiers soins**

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Contient une oxydant. Pourrait s'enflammer par combustion spontanée en présence de substances combustibles. Les contenants peut faire éclater en chaleur du feu.

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Laver abondamment après usage. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Solide (Poudre)
Odeur	Léger.
Couleur	Blanc.
pH	11.4 [Basiq.](1% solution)
Gravité Spécifique	1.1
Solubilité dans l'eau	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Chaleur excessive. Eau dans le contenant.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents réducteurs, les matières combustibles, les métaux, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de sodium. Oxygène.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée comme étant entre 2500 et 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

Classification pour le DOT

Non réglementé

TDG Classification

Non réglementé

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

**Federal** CWA (Clean Water Act) 311: Tripolyphosphate de sodium  
CERCLA : Substances dangereuses: Tripolyphosphate de sodium

**état** New Jersey - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium  
New Jersey: Sodium Percarbonate, Tripolyphosphate de sodium  
Massachusetts - Liste des déversements: Tripolyphosphate de sodium  
Massachusetts RTK: Tripolyphosphate de sodium  
Pennsylvanie RTK: Tripolyphosphate de sodium

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

**NPRI canadien** NPRI canadien: Alkylphénoxy polyéthoxyéthanol.

**SIMDUT Classification** CLASSE C: Substance comburante.  
CLASSE D-1A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

### Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

#### Avis au lecteur

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*